

**Comité d'action suisse  
contre l'adhésion à l'ONU politique**

Case postale 218, CH-3000 Berne 16,  
Homepage: <http://www.onu-non.ch>  
e-mail: [info@onu-non.ch](mailto:info@onu-non.ch)

# Non à l'adhésion de la Suisse à l'ONU

## Argumentaire

pour la votation du 3 mars 2002 sur l'initiative d'adhésion à  
l'ONU du

### **Pour la Suisse, adhérer à l'ONU signifierait:**

- Sacrifier la neutralité suisse.
- Etre entraînée dans des conflits internationaux et servir le cas échéant de cible à des attaques terroristes, armes de destruction massive, etc. (cf. USA).
- Perte de liberté pour les citoyennes et citoyens.
- Gain de pouvoir pour le gouvernement, les politiciens, diplomates et hauts fonctionnaires. Le peuple serait mis sous tutelle internationale.
- Feu vert aux appétits d'internationalisation et de gaspillage d'argent des politiciens, diplomates et hauts fonctionnaires.
- L'adhésion à l'ONU n'est qu'un objectif intermédiaire, le but final étant l'adhésion à l'UE et à l'OTAN.

Les citoyens suisses auraient de moins en moins à dire et seraient appelés à payer de plus en plus.

**Donc : non à une adhésion à l'ONU !**

# Table des matières

● Point de la situation !	3
● En bref: quel est l'enjeu ?	4
● Argumentaire	5
1. Situation de départ	
1.1 La Suisse et la Société des Nations	5
1.2 La Suisse et l'ONU	5
1.2.1 Contradiction flagrante avec la neutralité suisse	5
1.2.2 Le mémorable non à l'ONU du 16 mars 1986	6
1.2.3 Commentaire d'Otto Fischer	6
1.2.4 Le Non aux casques bleus suisses du 12 juin 1994	7
1.2.5 Nouvelle initiative d'adhésion à l'ONU (commandée par le Conseil fédéral)	7
1.2.6 Lamentations à propos de la non-adhésion de la Suisse à l'ONU	8
1.2.7 Le Palais fédéral désinforme les citoyens et les induit en erreur	9
<b>2. Dix raisons impératives pour voter non à une adhésion de la Suisse à l'ONU politique</b>	<b>10</b>
1. Perte de neutralité	10
1.1 L'essence de la neutralité suisse	12
1.2 La neutralité suisse, un modèle qui a fait ses preuves	12
1.3 «Réserve de neutralité?»	13
2. L'adhésion à l'ONU est contraire au mandat constitutionnel	14
3. L'adhésion à l'ONU entraîne une perte de souveraineté	15
4. Adhésion à l'ONU : objectif intermédiaire d'une politique extérieure erronée	16
5. Davantage de puissance pour les fonctionnaires et diplomates, moins de puissance pour les citoyens	16
6. «La sécurité collective» de l'ONU est synonyme de moins de sécurité pour notre pays!	17
7. Gaspillage d'argent pour financer l'ONU	17
8. Bilan misérable des «engagements de maintien de la paix» de l'ONU	19
9. La tâche particulière de la Suisse neutre en dehors de l'ONU politique	20
10. Opter pour la voie suisse !	21
<b>3. L'ONU: désirs et réalité (annexe)</b>	<b>22</b>
3.1 L'organisation de l'ONU	22
3.2 L'échec des opérations de maintien de la paix des dix années passées	26
3.3 L'essence de l'ONU / la nouvelle stratégie opérationnelle	28
Le sommet de l'ONU et le Président de la Confédération suisse	29
Une nouvelle stratégie pour les campagnes de l'ONU?	29



# ONU = NON!

Adhérer à l'ONU signifie:

## 1. Perte de neutralité

Une adhésion de la Suisse à l'ONU violerait gravement notre neutralité:

- L'article 25 de la Charte de l'ONU dit clairement : «Les Membres de l'Organisation conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité conformément à la présente Charte..»
- La Suisse serait tenue de participer aux sanctions et boycottages contre des Etats tiers mal-aimés (article 41 de la Charte de l'ONU). Cela signifie : nous devrions nous aussi contribuer à affamer une population. Les sanctions (p.ex. priver une population de pain !) constituent un outil de guerre qui frappe la population civile et non pas ses gouvernants !
- La Suisse devrait s'engager à mettre à la disposition du Conseil de sécurité, sur son invitation et conformément à un accord spécial ou à des accords spéciaux, les forces armées, l'assistance et les facilités diverses, y compris le droit de passage, nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationales. (article 43 de la Charte de l'ONU). Ces accords spéciaux sont conclus par le Conseil fédéral / Parlement et non pas par les citoyens.

## 2. Gaspillage d'argent – pour moins d'autodétermination

La contribution au financement de l'administration de l'ONU passerait à elle seule de six millions actuellement à 75 millions au moins par an. Nous autres citoyens devrions payer toujours davantage à l'ONU et aurions de moins en moins voix au chapitre dans notre propre pays. Au sein de l'ONU, ce ne seront pas nos citoyens qui pourront codécider, mais seulement la diplomatie. L'ONU disposerait de plus en plus d'un droit de codécision pour notre législation nationale, sans que les citoyens soient consultés !

## 3. Perte de pouvoir et de liberté pour le peuple

Les citoyens suisses n'ont rien à dire ou à décider dans l'Assemblée générale de l'ONU. Le Conseil fédéral «pense et décide» pour le peuple. Les politiciens, fonctionnaires et diplomates y gagnent du pouvoir, du prestige et des postes bien rétribués. En revanche, les citoyens perdent de plus en plus leur liberté et leur droit à l'autodétermination. Pour le Conseil fédéral, l'adhésion à l'ONU n'est en effet qu'un objectif intermédiaire, son but final étant l'adhésion à l'UE et à l'OTAN.

Les citoyens auront de moins en moins à dire et devront payer de plus en plus. Le gouvernement et les grandes puissances restreignent la liberté et la souveraineté des citoyens. Par contrat, on renonce en grande partie à la neutralité suisse. Pour le citoyen, cela est synonyme de moins de sécurité. On laisse ainsi libre cours aux appétits d'internationalisation et de gaspillage d'argent des politiciens. L'adhésion à l'ONU est un objectif intermédiaire pour intégrer la Suisse à l'UE et à l'OTAN. C'est par conséquent une nouvelle étape pour mettre les citoyens sous la tutelle internationale.

# En bref : quel est l'enjeu ?

## 1. Situation de départ

Le 3 mars 2002, les citoyens et les cantons voteront sur l'adhésion de notre pays à l'ONU. L'initiative populaire «Pour l'adhésion de la Suisse aux Nations Unies (ONU)» a été déposée avec quelques 125'000 signatures par un Comité interpartis, composé notamment de politiciens du PS, du PRD et du PDC, ainsi que de différents groupements, œuvres d'entraide et de délégués du «GSSA». Les Suisses se sont prononcés à plusieurs reprises très clairement en faveur de l'indépendance et de la neutralité de notre pays (ONU 1986, EEE 1992, Casques bleus 1994). Le Conseil fédéral a néanmoins déclaré déjà avant le lancement de l'initiative d'adhésion que c'était «son affaire prioritaire».

Les «arguments» des partisans sont les suivants: nous devons «en faire partie» et «pouvoir codécider», «L'ONU poursuit les mêmes objectifs que notre pays»; «l'adhésion ne nous coûtera quasiment rien»; la «neutralité restera préservée».

## 2. Les principales raisons contre une adhésion de notre pays à l'ONU

**Perte de neutralité / en contradiction avec le mandat constitutionnel:**

**En tant que membre à part entière de l'ONU, nous serions obligés de signer un contrat contraignant avec les obligations suivantes:** sanctions et boycottages, à savoir recours à l'arme de la faim (**art. 41 Charte de l'ONU**). La Suisse devrait s'engager à mettre à la disposition du Conseil de sécurité, les forces armées, l'assistance et les facilités, y compris le droit de passage, nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationales (**art. 43 Charte de l'ONU**).

**Cela violerait gravement notre neutralité perpétuelle et armée. Il en résulterait moins de sécurité pour notre pays (nous serions entraînés dans des conflits internationaux et deviendrions le cas échéant la cible d'actes terroristes, etc.). La deuxième conséquence serait l'abandon de nos atouts et particularités sur le plan de la politique extérieure (aide humanitaire et diplomatie de paix).**

**Violier la neutralité est par ailleurs en contradiction flagrante avec le mandat constitutionnel du Conseil fédéral et du Parlement. Selon les art. 173 et 185 CF, le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale doivent prendre les mesures nécessaires pour maintenir la sécurité, l'indépendance et la neutralité de la Suisse.**

**Perte de souveraineté / les citoyens ont de moins en moins voix au chapitre et doivent payer de plus en plus !**

Le droit de veto des cinq membres permanents du Conseil de la sécurité de l'ONU crée des *droits particuliers*. Obligés de nous soumettre à ce droit particulier des cinq superpuissances et à servir leurs intérêts, nous serions dégradés en simples larbins et exécutants de leur politique d'intérêts. Contrairement au droit international, «la puissance prime sur le droit» à l'ONU.

Pour nos politiciens, fonctionnaires et diplomates l'adhésion à l'ONU est synonyme de gain de puissance, alors que les citoyens auront de moins en moins à dire et devront payer de plus en plus !

**Objectif intermédiaire d'une politique extérieure erronée:**

Pour la «Berne fédérale», l'adhésion à l'ONU est uniquement un objectif intermédiaire, son but final étant l'adhésion à l'UE et à l'OTAN.

**Coûts gigantesques pour financer la bureaucratie de l'ONU**

L'adhésion à l'ONU englutit chaque année quelque 75 millions de francs supplémentaires par rapport aux 470 millions que nous versons déjà à l'ONU et ses agences. Il faut ajouter des coûts supplémentaires pour le tourisme conférencier, une bureaucratie complémentaire et la participation forcée à des «opérations de maintien de la paix» douteuses. Malgré un budget de 2,536 mrd dollars pour 2000/2001, l'ONU n'a pas réussi à apporter une aide immédiate de 7,5 millions lors de la dernière famine en Ethiopie.

**Les « engagements de maintien de la paix » de l'ONU – une vraie débâcle :**

Le rapport *Brahimi* émet un jugement très sévère sur les «engagements de maintien de la paix» de l'ONU au cours des 10 années passées. La plupart de ces engagements ont lamentablement échoué (notamment au Rwanda, en Somalie, en Angola, en Sierra Leone, au Cambodge, en Bosnie et au Kosovo). Dans le but « de vaincre l'adversaire » l'ONU participe aux conflits et guerres; ses engagements ne sont donc pas neutres !

Les récents attentats contre les USA montrent combien la « sécurité collective » serait un piège nous entraînant dans des confrontations contraires à nos intérêts.

## 3. La tâche particulière de la Suisse neutre en dehors de l'ONU politique

En tant que petit Etat exemplairement souverain et neutre, la Suisse a mieux à offrir à la communauté internationale que de nager avec le courant des 190 pays membres de l'ONU. Il faut dans le monde au moins un pays apte à fournir une aide humanitaire impartiale partout où règne la détresse et à fournir ses bons offices pour une politique de paix active. C'est en accomplissant quelque chose de particulier que nous serons utiles à nous-mêmes et au monde!



# Argumentaire Non à l'adhésion de la Suisse à l'ONU

(Non à l'initiative d'adhésion de la Suisse à l'ONU du 3 mars 2002)

## 1. Situation de départ

### 1.1 La Suisse et la Société des Nations

En 1919, la ville de Genève a été désignée comme siège de la Société des Nations nouvellement créée et l'emporta ainsi sur la Belgique et les Pays Bas qui briguaient également ce siège. Le facteur déterminant fut à l'époque **le statut de neutralité de la Suisse** et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) établi à Genève. Après une campagne de votation houleuse, les citoyens suisses approuvèrent le 16 mai 1920 une adhésion à la Société des Nations par 54 pour cent de Oui et dans une proportion des cantons de 11 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> contre 10 <sup>1</sup>/<sub>2</sub>. La Suisse put au moins partiellement conserver son statut de neutralité, contrairement à ce que prévoit l'actuel projet d'adhésion à l'ONU. Elle fut en effet dispensée de participer aux sanctions militaires appliquées à d'éventuels pays belliqueux. Mais notre pays connut malgré tout de grosses difficultés. Il dut accepter de participer à des sanctions non militaires. En 1935, à l'occasion de la guerre d'Abyssinie, cela plaça la Suisse neutre en une position très délicate ; la Société des Nations lui demanda à l'époque de prendre des sanctions économiques contre de l'Italie voisine. Cette dernière menaçait la Suisse de guerre. La Suisse chercha à sortir de cette mauvaise passe en appliquant les sanctions aussi contre l'Abyssinie, qui était pourtant la victime (!). Lorsque cela ne permit pas de calmer l'Italie, la Suisse réussit finalement à se soustraire à cette situation dangereuse en rétablissant sa neutralité intégrale. Cela ne fut possible que parce que la Société des Nations était à l'époque déjà en train de s'effondrer.

### 1.2 La Suisse et l'ONU

Le 26.6.1945, la Charte des Nations Unies fut signée à San Francisco (USA) pour conclure la «Conférence des Nations Unies sur l'organisation internationale». Elle entra en vigueur au 20.10.1945.

(Pour des informations plus détaillées en rapport avec l'ONU, ses objectifs, son organisation, etc., cf. page 21 et s.)

#### 1.2.1 En contradiction flagrante avec la neutralité suisse

La Suisse n'a jamais adhéré à l'ONU politique, car cela aurait été en contradiction flagrante avec notre neutralité.

En 1945, le Conseil fédéral déclara, sous l'égide de Max Petitpierre, ministre des affaires extérieures de l'époque, **qu'une adhésion de la Suisse à l'ONU**, l'organisation qui avait succédé à la Société des Nations dissoute en 1946, **était impossible en raison de la neutralité**. En revanche, la Suisse adhéra dès le départ aux organisations techniques spéciales. En 1948, la Suisse acquit le statut d'observatrice auprès de l'Assemblée générale de l'ONU. **Même les partisans d'une adhésion à l'ONU ne souhaitaient y adhérer qu'avec une**

**réserve de neutralité claire et nette** : en 1967, le postulat d'adhésion à l'ONU du Conseiller national Willy Bretscher était par conséquent muni d'une **réserve** de neutralité.

En 1981 encore, le Conseil fédéral qualifia dans son rapport sur l'ONU une adhésion comme étant incompatible avec les sanctions militaires exigées et il la jugea par conséquent impossible. En 1986, le Conseil fédéral quitta cette voie qui avait fait ses preuves et jeta par-dessus le bord sa définition très claire de la neutralité.

### 1.2.2 Le mémorable Non à l'ONU du 16 mars 1986

Le 16 mars 1986, les citoyennes et citoyens suisses rejetèrent contre toute attente à une écrasante majorité une adhésion à l'ONU par 75,7 pour cent de Non (1'591'150 non contre 511'713 oui), avec une participation au scrutin de 50,2 et l'opposition de tous les cantons. Les arguments des partisans de l'époque furent dans les grandes lignes les mêmes que ceux qui sont avancés actuellement, à savoir 15 années plus tard. Ils reprochèrent notamment à la Suisse de «*se tenir à l'écart de manière peu solidaire*» et «*le manque de codécision*».

Les adversaires jugèrent le travail de l'ONU trop coûteux et inefficace et pensèrent que la neutralité suisse était menacée par une adhésion.

### 1.2.3 Commentaire d'Otto Fischer

**Après cette votation sur l'ONU, le Conseiller national Otto Fischer, cofondateur et directeur de l'ASIN pendant de longues années, rédigea en 1986 le commentaire particulièrement pertinent que voici :**

*«La débâcle du 16 mars est la conséquence inévitable d'une politique extérieure erronée depuis des années. Avec des slogans, tels que disponibilité, solidarité, universalité, etc., le Département fédéral des affaires étrangères a pris, en matière de politique étrangère, le chemin d'un activisme désormais irréfrenable, avec l'aval et même l'encouragement du Conseil fédéral et des activistes des partis politiques et du Parlement. On veut être omniprésent et l'on se plaît dans une politique extérieure expansive et ambitieuse, telle que la pratiquent d'autres Etats. Notre non-adhésion à l'ONU entrave ces tendances. Il suffit de voir la manière pleurnicheuse avec laquelle notre statut d'observateur à New York est commenté.*

*La tentative d'adhérer à l'ONU comme membre à part entière est la conséquence logique de cette politique. Le Conseil fédéral, l'administration et toute une série de parlementaires, d'anciens conseillers fédéraux, de spécialistes en droit international et d'œuvres d'entraide, etc. sont prêts à mettre tout en œuvre pour atteindre cet objectif. **Non contents de minimiser les risques que cela comporte pour notre politique de neutralité, ces milieux vont jusqu'à affirmer qu'une adhésion à l'ONU consoliderait notre neutralité !** Compte tenu de l'article 41 de la Charte de l'ONU notamment, l'affirmation des partisans selon qui « la neutralité serait renforcée par une adhésion à l'ONU », doit être considérée comme irresponsable. Les citoyens suisses ont massivement rejeté cette politique.*

#### **Les conséquences seront-elles tirées ?**

*Même les perdants du 16 mars devront bien admettre que, jusqu'à nouvel ordre, une adhésion à l'ONU ne saurait plus entrer en considération et que la plus grande prudence est de mise en ce qui concerne d'autres engagements, notamment lorsqu'ils sont soumis au verdict du Souverain. La question se pose toutefois de savoir si le Conseil fédéral et la partie de la «classe politique», qui ont été désavoués, sont prêts à mettre en application cette volonté exprimée par les citoyens et s'ils ne vont pas tout simplement poursuivre leur politique extérieure dans le même esprit que jusqu'ici. Il faut maintenant remettre en question les voyages tous azimuts des Conseillers fédéraux, la participation à toutes les conférences possibles et imaginables, le maintien de l'adhésion à l'UNESCO, connue pour sa corruption, l'augmentation constante de l'aide au développement, la ratification de la quasi-totalité des*



recommandations et conventions d'organisations internationales, etc. **Le 16 mars, le Souverain ne s'est pas seulement opposé à une adhésion à l'ONU, mais il a prononcé un verdict sur ce type de politique extérieure suisse.** Si l'on pense au Palais fédéral que l'on pourra tout simplement ignorer ce verdict, la perte de confiance des citoyens dans leur gouvernement va encore s'accroître.

### **Processus de formation d'opinion lacunaire chez les autorités**

Lorsqu'on se demande comment les autorités fédérales ont pu se tromper de manière aussi flagrante sur la volonté des citoyens, on s'aperçoit immédiatement **que la presse et également la télévision se sont quasiment sans exception unilatéralement engagées en faveur d'une adhésion.** Les citoyens ont souverainement résisté aux tentatives d'influence des journalistes, mais on ne peut pas en dire autant des autorités et cela non seulement pour l'adhésion à l'ONU. Dans de nombreux autres cas, les politiciens ont aussi systématiquement confondu l'opinion publique avec l'opinion publiée. La plupart des journaux qui se qualifient de bourgeois, et notamment la radio et la télévision, propagent une politique à tendance progressiste. Les journalistes se lisent mutuellement et s'alignent sur une ligne étatique à tendance gauchisante. Rares sont les rédacteurs qui résistent à cette tendance, qui est pourtant désapprouvée par le public, mais que les autorités prennent pour référence. On prend beaucoup trop en considération les Eglises et œuvres d'entraide qui pratiquent bruyamment de la politique, alors qu'elles ne bénéficient d'aucun soutien dans la population, ce qui explique notamment pourquoi on s'est fourvoyé dans le secteur de la politique d'asile. Les politiciens fédéraux devraient à nouveau s'inspirer davantage des principes chers au Souverain et se fier à leur propre bon sens.

### **Elan patriotique**

Dans aucune des votations populaires auxquelles j'ai participé au cours des quatre décennies passées, je n'ai pu constater une participation aussi massive de larges couches de la population. Les 20'000 dons que des personnes privées ont versé au Comité de votation contre l'adhésion à l'ONU, la distribution d'innombrables tracts, les nombreuses lettres adressées aux courriers des lecteurs des journaux, et bien d'autres signes encore, en sont un témoignage saisissant. Cela s'explique incontestablement par un élan de patriotisme national que l'ancien Conseiller fédéral Friedrich a qualifié avec mépris de «sensibilisation» du débat. Mais le résultat des votations, ainsi que la participation élevée au scrutin, expriment très certainement un phénomène très différent : **la révolte des citoyens suisses contre un gouvernement et ses acolytes qui étaient prêts à sacrifier les bases décisives de notre Etat sur l'autel d'une participation à une organisation internationale problématique.** Pour tous les Confédérés dignes de ce nom, le 16 mars 1986 représente un «espoir pour l'avenir».

(Fin du commentaire d'Otto Fischer)

### **1.2.4 Le Non aux casques bleus suisses du 12 juin 1994**

Dans une votation référendaire du 12 juin 1994, le projet de casques bleus, qui prévoyait l'envoi de troupes de casques bleus suisses de l'ONU à l'étranger, a été clairement rejeté par les citoyens suisses par 57 pour cent de non. La population suisse a de la sorte exprimé pour la deuxième fois un verdict clair et net contre un rapprochement avec l'ONU politique. Par la suite, le Conseil fédéral a contourné ce **verdict populaire clair en faveur d'une Suisse indépendante et neutre** en envoyant des «casques bleus», «bérêts jaunes», et finalement des soldats «Swisscoys» armés, dans les zones en crise à l'étranger.

### 1.2.5 Nouvelle initiative d'adhésion à l'ONU (commandée par le Conseil fédéral)

Le 8 septembre 1998, un Comité interpartis, intitulé «Pour l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies (ONU)», composé notamment de politiciens du PS, du PRD et du PDC, ainsi que de différents groupements, de la «Communauté de travail Swissaid / Action de carême / Pain pour le prochain / Helvetas / Caritas» jusqu'à la «Société Amitié entre la Suisse et le Tibet», le « Nouveau mouvement européen Suisse», «L'Association suisse de planification familiale et d'éducation sexuelle », en passant par le «Groupement pour une Suisse sans armée (GSSA), a lancé une nouvelle initiative d'adhésion.

Ce sont surtout par les milieux proches du Conseil fédéral qui ont lancé et encouragé cette initiative. C'est ainsi que le co-initiant et conseiller national Andreas Gross, PS, a pu annoncer le 8.9 1998 en triomphant devant la presse que, « **pour la première fois de l'histoire de l'Etat fédéral, le Conseil fédéral s'est placé derrière cette initiative avant même qu'elle ait été lancée** ».

En cela il a d'ailleurs parfaitement raison : pour la première fois de l'histoire de la Confédération suisse, le Conseil fédéral commande sa propre initiative ! En dépit de ce soutien d'envergure, la collecte des signatures s'est avérée difficile et longue.

Au niveau de la collecte des signatures, on a continué à fouler la démocratie aux pieds. Après avoir constaté en larmoyant que les signatures nécessaires n'allaient sans doute pas pouvoir être réunies, on s'est mis avec un grand zèle à collecter des signatures également au sein de l'administration fédérale. Emanuel Jenni, fonctionnaire fédéral et chef de la section ONU au DFAE, a collecté des signatures et expédié quelques centaines d'e-mails par lesquels il demandait aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration fédérale de signer cette initiative et de faire de la publicité en faveur d'une adhésion à l'ONU.

Le fait qu'un fonctionnaire en chef s'engage en faveur d'une initiative populaire au sein de son office et pendant les heures de travail, en dépensant pour cela l'argent de la Confédération dans le but de renverser un verdict populaire toujours en vigueur, était un **événement sans précédent, tout comme le fait que ces manigances antidémocratiques furent encore applaudies par le Conseiller fédéral Deiss**. Ce dernier a annoncé de surcroît qu'il souhaite organiser la votation sur l'ONU même si l'initiative populaire devait échouer. Il a jugé que l'adhésion à l'ONU est une étape intermédiaire vers d'autres «ouvertures», notamment vers l'adhésion à l'UE, qui est l'objectif déclaré du Conseil fédéral. Pour justifier l'adhésion à l'ONU, les auteurs de l'initiative évoquent également le fait qu'il s'agit d'une «étape» et d'une forme d'intégration «douce».

Le 6 mars 2000, cette initiative a été déposée à la Chancellerie fédérale avec quelque 125'000 signatures. Par la suite, le Conseil fédéral et des milieux partageant ses idées n'ont eu de cesse de déclarer que la question de l'adhésion à l'ONU était véritablement «déterminante pour la destinée» de la Suisse («ouverture» ou «isolation»).

### 1.2.6 Lamentations à propos de la non-adhésion de la Suisse à l'ONU

Les lamentations à propos de la non-adhésion de la Suisse à l'ONU politique ont pris et prennent encore des formes véritablement grotesques. Citons en guise d'exemple l'interview ci-après que le Conseiller fédéral Deiss a donnée à «Facts» :

(No. 28, 12.7.01, p.20)

Facts: Avez-vous conscience de la position unique de la Suisse (en dehors de l'ONU)?

Deiss: *J'en ai bien conscience, mais elle ne me dit rien qui vaille. Nous sommes isolés.*



Facts: En quoi serions-nous isolés?

Deiss: *Nous n'avons pas le droit de vote en assemblée plénière (...)*

Facts: La 190e voix proviendrait de la Suisse. En quoi cela changerait-il quelque chose ?

Deiss: (...) *Economiquement parlant, la Suisse n'est pas une quantité négligeable. De plus, on travaille également au niveau de la politique mondiale avec des partenaires. Lorsque nous souhaitons attirer une organisation à Genève ou y placer une personne, cela fera l'objet d'un vote. Or nous n'avons pas le droit de vote et n'avons rien à proposer en tant que partenaire.*

Facts: Bien qu'elle ne soit pas membre de l'ONU, la Suisse détient pourtant à Genève le deuxième siège le plus important de l'ONU.

(De plus :) L'adhésion à l'ONU coûte 9 fois plus que le statut d'observateur actuel. Au lieu de 6 millions, cela coûtera 52 millions par an.

Deiss: *C'est perfide. Il ne s'agit là que de la cotisation de base.*

### **1.2.7 Le Palais fédéral désinforme les citoyens et les induit en erreur (3 exemples)**

#### **1. «Une adhésion à part entière à l'ONU est pratiquement gratuite pour la Suisse.»** (Conseiller fédéral Deiss /Initiants, Berner Zeitung 9.9.1998)

Question : mais qui va alors payer les plus de 75 millions de francs supplémentaires que cela coûtera par an ?

#### **2. «La neutralité restera intacte»**

Des Conseillers fédéraux, parlementaires et d'autres partisans d'une adhésion à l'ONU ne cessent d'affirmer que la neutralité va pouvoir être entièrement conservée. Dans une interview (Blick, 22.6.01), le Conseiller fédéral Deiss a déclaré ceci :

*« La neutralité reste intacte. On ne trouve dans la Charte de l'ONU aucun passage qui remettrait la neutralité en question (...) Nous écrirons (avec notre demande d'adhésion) à l'ONU que la Suisse souhaite adhérer en tant qu'Etat neutre. L'ONU est obligée d'accepter cette réserve (...) et elle doit aussi en prendre clairement connaissance.»*

Mais Deiss insiste dans la même interview sur le fait que demander à l'ONU une garantie de neutralité n'est « *ni nécessaire, ni souhaitable* ». (En réalité, l'ONU ne donnerait au grand jamais une telle garantie !)

Question : N'a-t-on pas lu au Palais fédéral les articles 41 et 43 de la Charte de l'ONU ?

#### **3. Schweizer Revue : «L'ONU ? Mais la Suisse en fait déjà partie !»**

La Schweizer Revue, qui est tirée à plus de 350'000 exemplaires, est le journal officiel des quelques 600'000 Suisses de l'étranger résidant dans le monde entier. Dans cette revue financée par l'argent des contribuables suisses, on accorde systématiquement une grande place à «l'ouverture» de la Suisse» (entendez par là à son intégration à des grandes organisations et structures de puissances internationales, contraires à la neutralité) ! L'éditorial intitulé : «L'ONU ? Mais la Suisse en fait déjà partie !» (Schweizer Revue No 3, juillet 2001) n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Cette revue ne donne jamais la parole à ceux qui ont des avis divergents.

# Les dix raisons impératives qui plaident contre une adhésion de la Suisse à l'ONU politique

## 1. Perte de neutralité

En devenant membre à part entière de l'ONU, nous signons un contrat contraignant qui permet au Conseil de sécurité de l'ONU de nous imposer des obligations en matière de politique extérieure :

Conformément à l'article 41 de la Charte de l'ONU, nous serions tenus de participer aux sanctions économiques à l'encontre de pays tiers. De telles sanctions ne sont jamais décidées contre les superpuissances du Conseil de sécurité, car la puissance concernée lancerait immédiatement son veto.

En vertu de l'article 43 de la Charte de l'ONU, tous les membres des Nations Unies s'engagent par ailleurs par des accords spéciaux à mettre des forces armées à la disposition du Conseil de sécurité et par conséquent des super-puissances, à les assister et à leur faciliter la tâche, notamment en leur accordant un droit de passage militaire.

L'art. 25 de la Charte de l'ONU nous oblige d'adopter et d'exécuter les décisions du Conseil de sécurité.

Ces dispositions et engagements sont totalement incompatibles avec la neutralité suisse (= ne prendre strictement pas parti en cas de conflits internationaux)! La neutralité perpétuelle et armée, qui est notre instrument de sécurité et de paix largement éprouvé, est vidée de son contenu et finalement sacrifiée. Conséquence: moins de sécurité pour notre pays, ainsi qu'une détérioration de nos atouts en matière de politique extérieure (aide humanitaire impartiale, diplomatie de paix).

Nous continuons à apporter une grande contribution aux sous-organisations de l'ONU (organisation d'aide aux enfants UNICEF, alimentation FAO, santé OMS, éducation UNESCO, etc.), sans pour autant violer notre neutralité.

**L'art. 41 de la Charte de l'ONU est le suivant :**

*Le Conseil de sécurité peut décider quelles mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée doivent être prises pour donner effet à ses décisions, et peut inviter les Membres des Nations Unies à appliquer ces mesures. Celles-ci peuvent comprendre l'interruption complète ou partielle des relations économiques des communications ferroviaires, maritimes, aériennes, postales, télégraphiques, radioélectriques et des autres moyens de communication, ainsi que la rupture des relations diplomatiques.*

**Les sanctions économiques et boycottages sont des outils de guerre.** Il s'agit d'affamer une population. Cette arme est une des mesures les plus cruelles qui existent ; elle n'est en rien plus humaine ou morale que les bombardements. L'arme de la famine ne demande à l'Etat qui s'en sert ni risque ni efforts particuliers. Et l'expérience montre ceci:

**Les sanctions économiques ne frappent pas les gouvernants visés, mais seulement la population civile innocente !**



Selon un rapport pour lequel l'ONU a mandaté le professeur en droit belge Marc Bossuyt, les sanctions de l'ONU sont le plus souvent inefficaces et violent le droit international. L'auteur arrive à la conclusion que la population des Etats concernés souffre des sanctions, alors que les gouvernements n'en ressentent pas les répercussions, mais profitent au contraire de ces sanctions pour les accuser d'être à l'origine de leurs problèmes.

### **Conclusion décevante des sanctions de l'ONU contre l'Iraq**

*La population de l'Iraq souffre depuis dix ans des sanctions qui sont infligées à ce pays par les Nations Unies. Cette mesure punitive avait été prise en raison de l'attaque de Saddam Hussein contre le Koweït. Depuis, les USA et la Grande-Bretagne pratiquent une politique de sanctions dans le but d'évincer l'Iraq comme puissance atomique potentielle et dangereuse pour le Proche-Orient. On espérait accessoirement que cela allait entraîner la chute de Saddam. Mais, jusqu'à présent, tel n'a pas été le cas. Les conséquences des sanctions prises contre l'Iraq sautent aux yeux: grande mortalité infantile, alimentation insuffisante, encadrement médical insuffisant, chômage, corruption. L'Iraq est redevenu un pays du Tiers-monde. Le régime de Saddam paraît moins en danger que jamais. (...)*

*Lorsqu'en 1996, on évoqua à la télévision américaine devant le Secrétaire d'Etat américain Madame Albright la mort de 500'000 enfants en Iraq, elle aurait déclaré que c'était certes une décision difficile à prendre, mais que le jeu en valait la chandelle. (NZZ, 31.7.2001)*

#### **L'art. 43 de la Charte de l'ONU est le suivant :**

*«Tous les Membres des Nations Unies, afin de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, s'engagent à mettre à la disposition du Conseil de sécurité, sur son invitation et conformément à un accord spécial ou à des accords spéciaux, les forces armées, l'assistance et les facilités, y compris le droit de passage, nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationales.»*

**Lorsque le Conseil fédéral déclare : «Nous ne signons pas d'accords spéciaux», il convient de se montrer prudent. C'est le Conseil fédéral qui est habilité à signer de tels accords et non pas le peuple. Mais c'est au peuple d'en, subi les conséquences !**

**Si le Conseil fédéral ne souhaite réellement pas d'accords spéciaux et de sanctions militaires : pourquoi est-il alors contre une réserve de neutralité contraignante et substantielle que le Conseil de sécurité, le Secrétariat général et l'Assemblée générale de l'ONU devraient naturellement confirmer ? (cf. également p. 12/13)**

**Même avec la meilleure volonté du monde, on ne voit pas comment on peut prétendre que de tels engagements pourraient être compatibles avec notre neutralité perpétuelle et armée.**

#### **Le «tour de passe-passe» des spécialistes du droit international**

**Comment certains spécialistes du droit international peuvent-ils affirmer que notre neutralité est «compatible» avec une adhésion à part entière à l'ONU politique ? Ils affirment que la neutralité ne peut être violée que par des Etats. Mais l'ONU serait une «communauté d'Etats» et comme telle ne peut selon eux inutile violer la neutralité. Cette interprétation est diamétralement opposée à l'essence de la neutralité suisse !**

## 1.1 L'essence de la neutralité suisse

La neutralité suisse est le résultat d'un long processus historique : elle est pratiquée avec succès depuis près d'un demi-millénaire. Sa genèse et sa conception diffèrent largement de celles d'autres Etats européens. Contrairement à celle de la Belgique, la neutralité suisse est librement consentie. Elle fut reconnue pour la première fois en 1815 par l'acte portant reconnaissance et garantie de la neutralité perpétuelle de la Suisse et de l'inviolabilité de son territoire. Contrairement à celle d'autres Etats européens, la neutralité suisse est **perpétuelle, sans alliance, armée et intégrale** (entière et complète). Alors que la neutralité ordinaire suppose un état de guerre et qu'elle est décidée de cas en cas par le gouvernement, notre neutralité perpétuelle ne dépend pas d'événements concrets et elle est fixée pour une durée indéterminée.

**La Suisse n'adopte pas seulement un comportement neutre dans un cas isolé, mais dans n'importe quel conflit, quels que soient les Etats en conflit ou en guerre.**

La neutralité suisse sans alliances signifie : nous ne devons contracter avec d'autres Etats aucune alliance, ni défensive, ni offensive. C'est tout au plus en cas de violation massive de notre neutralité que nous pourrions contracter une alliance. La neutralité suisse est armée et, selon le droit de neutralité de La Haye, notre pays est non seulement en droit, mais dans l'obligation, de se défendre militairement contre les violations de sa neutralité.

La neutralité suisse engage notre gouvernement et les fonctionnaires à «**se tenir tranquilles**» afin qu'ils ne parlent pas en notre nom quand ils devraient se taire, et pour qu'ils n'entraînent pas notre pays dans des conflits que les citoyens devront payer de leur poche, quand ce n'est pas de leur vie. **La neutralité suisse garantit l'indépendance de notre jugement en tant que citoyennes et citoyens :**

Tant que nous resterons en dehors de l'ONU, nos Conseillers fédéraux et diplomates ne pourront pas émettre en notre nom au palais de verre de l'ONU à New York des avis (« La Suisse condamne... » etc. ) que nous ne partageons pas.

**La Suisse est le seul Etat du monde à posséder une neutralité intégrale et complète, fixée par le droit.**



## 1.2 La neutralité suisse : un modèle qui a fait ses preuves

Par la neutralité suisse, nous entendons toujours au moins **la non-ingérence militaire** dans les conflits d'Etats étrangers. Mais l'ONU prend parti et mène des guerres, ce dont elle charge d'ailleurs l'OTAN et les USA, faute de disposer de ses propres forces armées.

La tâche de la Suisse ne consiste pas à suivre l'exemple des autres Etats. Elle doit bien au contraire rester **plus libérale, indépendante et démocratique** que les autres. Le Pacte fédéral de 1291 indique déjà cette voie : des individus se regroupèrent alors pour protéger leur liberté et s'opposer en même temps aux appétits de puissance de pays étrangers.

Plus tard, la **neutralité perpétuelle et armée** fit ses preuves pour préserver dans notre pays la paix interne, et externe ainsi que la liberté et l'indépendance du peuple. La Suisse ayant été différente et l'étant encore à l'heure actuelle, elle a atteint un niveau de prospérité unique et une grande sécurité. C'est précisément en raison de ce cas particulier que les citoyens de notre pays de sentent très à l'aise et bien protégés dans notre pays, notamment aussi ceux qui ont immigré chez nous au fil des siècles. Dans la Constitution, les citoyennes et citoyens suisses ont par conséquent chargé leurs autorités exécutives et législatives de préserver la sécurité extérieure, l'indépendance et la neutralité de la Suisse.

## 1.3 «Réserve de neutralité?»

Le Conseil fédéral et les Conseillers aux Etats se sont aperçu lors du débat du 21 juin 2001 consacré à l'initiative d'adhésion à l'ONU qu'en 2001, l'adhésion à l'ONU n'est toujours pas compatible avec la neutralité suisse. Ils n'ont certes pas arrêté d'affirmer qu'une adhésion à l'ONU politique n'allait en rien limiter ou entraver notre neutralité.

Mais ces affirmations constantes prouvent à elles seules que c'est le contraire, car toutes les négociations tournaient en priorité autour de la neutralité.

Si la Suisse souhaitait adhérer à l'ONU comme membre à part entière et rester en même temps neutre, elle n'aurait pas d'autre choix que de formuler une **authentique réserve de neutralité** et de la faire confirmer par les organes de l'ONU (Conseil de sécurité, Secrétariat général et Assemblée générale). Cette réserve de neutralité doit se baser sur la substance de la neutralité du droit international, soit sur la non-ingérence militaire en cas de conflits internationaux et à la non-obligation de participer aux mesures de sanctions et de boycottage dictées par d'autres Etats. **Dans ce cas, il faudrait introduire dans la Constitution fédérale la disposition ci-après :**

### **Constitution fédérale du 18 avril 1999, art. 197 des dispositions transitoires Adhésion de la Suisse à l'ONU**

*1 La Suisse adhère l'Organisation des Nations Unies.*

*2 Cette adhésion a lieu sous les réserves ci-après que les organes de l'ONU doivent expressément confirmer :*

- *La neutralité perpétuelle, armée, sans alliances, librement consentie et intégrale de la Suisse reste garantie.*
- *La Suisse ne doit notamment pas participer aux mesures coercitives suivantes de l'ONU :*
  - *Rupture des relations économiques;*
  - *des communications ferroviaires, maritimes, aériennes*
  - *des communications postales, télégraphiques, radioélectriques et des autres*

*moyens de communication ;*

- *Rupture des relations diplomatiques;*
- *Démonstrations militaires, blocus et autres engagements des forces aériennes, maritimes et terrestres;*
- *Mise à disposition de l'ONU de forces armées;*
- *Assistance militaire et facilités accordées à l'ONU, droit de passage y compris;*
- *Mise à disposition de l'ONU de contingent de forces armées aériennes.»*

**Au Conseil national, cette requête a toutefois été rejetée (contre l'avis de l'UDC). Cela prouve que le Conseil fédéral et le Parlement souhaitent bel et bien abandonner la neutralité suisse !**

### **Le Conseil fédéral fait ses adieux à la neutralité suisse**

Le 26.6 2001, le Conseiller aux Etats Christoffel Brändli et 19 conseillers aux Etats cosignataires ont demandé dans une intervention au Conseil fédéral « de prendre les mesures qui s'imposent pour que l'ONU garantisse la neutralité de notre pays, telle qu'elle est fixée dans notre Constitution.» La réponse que le Conseil fédéral a donnée le 22.8.2001 à cette intervention montre clairement qu'il est déjà en train de faire ses adieux à la neutralité suisse et qu'il ne s'agit pour lui que d'une simple neutralité rhétorique et unilatérale, sans aucun engagement pour l'ONU. Le Conseil fédéral écrit : « Le Conseil fédéral n'a pas l'intention de demander à l'ONU une garantie de notre neutralité.» Cela n'est à ses yeux « ni nécessaire ni souhaitable».

Et plus loin : « Une réserve (de neutralité) dans le sens du droit international a pour but d'exclure ou de modifier la validité de certaines dispositions contractuelles. En formulant le vœu d'une réserve de neutralité à l'occasion de son adhésion à l'ONU, la Suisse ferait comprendre qu'en raison de sa neutralité, elle ne souhaite ne pourra, en tant que futur membre de l'ONU, inutile reprendre toutes les obligations de la Charte de l'ONU.

En clair : le Conseil fédéral souhaite reprendre la totalité des engagements de la Charte de l'ONU. Il a par conséquent déjà fait ses adieux à la neutralité suisse.



## 2. L'adhésion à l'ONU est contraire au mandat constitutionnel de préserver la sécurité, l'indépendance et la neutralité de la Suisse

La neutralité suisse est un droit constitutionnel. L'article 173 de la Constitution fédérale donne à l'Assemblée fédérale pour première mission de prendre les mesures nécessaires pour préserver la sécurité extérieure, l'indépendance et la neutralité de la Suisse. L'article 185 charge le Conseil fédéral exactement de la même obligation. Il y va expressément de la «neutralité de la Suisse» et en aucun cas d'une interprétation de la neutralité, telle que la connaissent d'autres Etats.

**Art. 173 de la Constitution fédérale est le suivant :**

9. *L'Assemblée fédérale a les tâches et les compétences suivantes :*

a. *elle prend les mesures nécessaires pour préserver la sécurité extérieure, l'indépendance et la neutralité de la Suisse ;*

**Art. 185 de la CF est le suivant :**

1 *Le Conseil fédéral prend des mesures pour préserver la sécurité extérieure, l'indépendance et la neutralité de la Suisse.*

Jusqu'à une époque récente, le maintien de l'indépendance et de la neutralité, également vis-à-vis d'organisations internationales, a certes été fastidieux pour la Suisse, son gouvernement et son Parlement. Mais ces valeurs ont été constamment défendues et prises au sérieux par la majorité du Conseil fédéral et du Parlement jusqu'au début des années 90. Avec la velléité croissante du gouvernement et de la majorité du parlement d'adhérer à l'UE et à l'ONU et de se rapprocher de l'OTAN, cette disposition constitutionnelle est de plus en plus ignorée ou réinterprétée. Des gouvernements antérieurs ont insisté sur la neutralité suisse vis-à-vis des Etats étrangers, et notamment vis-à-vis des organisations internationales, et ils la leur ont expliquée. A l'époque, les gouvernements étrangers ont respecté et estimé la Suisse pour cette attitude, à défaut de l'apprécier.

En 1920, la Suisse fut par exemple expressément dispensée de prendre des sanctions militaires à l'encontre d'autres Etats, en se référant à son statut de neutralité. Dans l'euphorie de paix qui prévalait à l'époque, les sanctions économiques étaient considérées comme improbables et l'on omit par conséquent de stipuler cette réserve de neutralité en ce qui concerne des sanctions économiques.

En 1935, à l'occasion du conflit en Abyssinie, cela plaça d'ailleurs notre pays neutre dans une position extrêmement dangereuse. La Société des Nations demanda à l'époque à la Suisse de pratiquer un boycottage économique contre de l'Italie, en raison de sa politique en Abyssinie. La Suisse mit alors fin à ses échanges commerciaux avec l'Italie, comme on l'y obligeait, et elle crut pouvoir calmer Mussolini en appliquant ce boycottage également à l'Abyssinie. Lorsque l'Italie menaçait la Suisse de mesures militaires (dirigées notamment contre le Tessin), la Suisse adopta en 1938 la neutralité intégrale à la place de la neutralité différenciée. La Société des Nations la lui accorda à l'époque uniquement du fait que, après la sortie de l'Allemagne et de l'Italie, et peu avant l'exclusion de l'URSS, son effondrement était imminent.

### **3. L'adhésion à l'ONU entraîne une perte de souveraineté**

Le droit de l'ONU crée un droit particulier pour les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, qui disposent du droit de veto. Il s'agit des puissances qui ont remporté la Seconde Guerre mondiale. Au sein de l'ONU, c'est par conséquent le principe selon lequel «la puissance prime sur le droit» qui y est applicable, contrairement au droit international classique. Cela est en contradiction avec la souveraineté de notre pays.

On prétend que l'ONU façonne le droit international et, qu'en nous tenant à l'écart, nous sommes privés de tout droit de codécision. Nous aimerions faire les remarques suivantes sur ce point : le droit international est applicable dans une même mesure à tous les pays. Il concerne aussi bien les petits que les grands Etats. Il consacre le principe selon lequel «le droit prime sur la puissance». Le droit international est garanti par le principe de la réciprocité.

**En revanche, le droit de l'ONU garantit un droit spécial aux USA, à la Russie, à l'Angleterre, à la France et à la Chine, qui possèdent le droit de veto.**

Les sanctions ne peuvent frapper que les petits Etats. Les superpuissances sont à l'abri de toute sanction, grâce à leur droit de veto.

Les sanctions de l'ONU sont décidées par les 15 Etats membres du Conseil de sécurité de l'ONU, les cinq membres permanents dictant leur loi grâce à leur droit de veto et en fonction de leurs intérêts de grandes puissances. Si nous adhérons à part entière à l'ONU, nous serions dégradés **en larbins et simples exécutants des intérêts des superpuissances.**

Seuls les membres permanents du Conseil de sécurité sont effectivement souverains, ainsi que les Etats qui ne sont pas membres de l'ONU ! Une adhésion de la Suisse à l'ONU signifierait que notre petit Etat se soumettrait aux privilèges des super-puissances et perdrait sa souveraineté. Ici aussi, c'est la devise suivante qui est applicable : les citoyens ont de moins en moins voix au chapitre et doivent payer de plus en plus !

### **4. L'adhésion à l'ONU est l'objectif intermédiaire d'une politique extérieure erronée**

La volonté quasiment pathologique du Conseil fédéral (et de la classe politique) d'intégrer la Suisse dans l'ONU politique s'explique par ses objectifs anticonstitutionnels et contraires à la neutralité en matière de politique extérieure et de sécurité: on cherche d'une part à préparer le terrain à une adhésion à l'OTAN en engageant obligatoirement des soldats suisses dans des zones de conflit et de combat. D'autre part, la Suisse est censée être intégrée à l'Union européenne via l'adhésion à l'ONU politique.

Pressés d'adhérer à l'ONU, le Conseil fédéral et le Parlement ignorent une fois de plus des verdicts populaires clairs et nets par lesquels les citoyennes et citoyens suisses se sont prononcés sans ambiguïté en faveur de l'indépendance et de la neutralité (Non à l'ONU en 1986, Non à l'EEE en 1992, Non aux casques bleus en 1994).

L'adhésion à l'ONU et l'engagement forcé de soldats suisses sur des territoires en conflit et en guerre vont à eux seuls être lourds de conséquences pour la politique de neutralité suisse. On interrompt et sacrifie de la sorte une tradition de paix qui dure depuis près de 200 ans.



## **5. Davantage de pouvoir pour les fonctionnaires et diplomates, moins de pouvoir pour les citoyens**

Les citoyens ont de moins en moins voix au chapitre et doivent payer de plus en plus ! Le Conseil fédéral et les partisans d'une adhésion ne cessent de nous répéter que, « *lorsque nous seront membre de l'ONU, nous pourrons enfin codécider et avoir voix au chapitre* ».

La question est seulement de savoir : qui est ce « nous » ? Le Conseil fédéral ainsi que les fonctionnaires et diplomates pourront codécider. En revanche, les citoyens perdront leur liberté de décision et leur pouvoir. Ils n'ont qu'à payer ce qui est décidé à New York !

L'engagement énorme de notre gouvernement, de nos politiciens et de l'administration pour intégrer la Suisse à l'ONU politique montre clairement que ce ne sont pas les citoyens qui jugent le prétendu cavalier seul de la Suisse et le fait qu'elle reste en dehors de l'ONU comme un handicap majeur, voire même comme une honte. Ce sont plutôt les acteurs de la politique extérieure, les politiciens, diplomates et membres de l'administration fédérale qui pensent de la sorte. En réalité, une intégration de la Suisse à de grands organismes du type ONU valent à ces personnes un gain de puissance, de prestige et des postes grassement rémunérés, sans qu'elles aient à assumer pour autant beaucoup de responsabilités. Elles souffrent des limitations qui leur sont imposées par notre petit Etat neutre. Elles nourrissent des projets de grande envergure et rêvent de visions et actions sur le parquet de la politique extérieure.

La politique extérieure, telle qu'elle est pratiquée par les organisations multinationales n'est jamais l'affaire des citoyennes et citoyens, mais elle est réservée à une couche très spécifique de professionnels. Nos aïeux ne souhaitaient toutefois pas se débarrasser des soucis et peines liés à l'exercice des droits de codécision politiques. Ils ont bien au contraire livré de dures batailles pour acquérir ce droit de codécision. Dans notre démocratie directe, nous perdrons justement une grande partie de nos possibilités d'impact et de nos droits de codécision à la suite d'une intégration internationale et de la perte de souveraineté qu'elle entraîne.

Lorsque les partisans d'une adhésion à l'ONU prétendent que celle-ci est « dans l'intérêt de tous », il faut constamment leur rappeler ce fossé d'intérêts indiscutables qui existe entre ceux qui « façonnent » la politique extérieure et les citoyens.

**L'intégration de la Suisse à des grandes organisations et structures de puissances signifie que la population, à savoir les citoyennes et citoyens, ont de moins en moins leur mot à dire et doivent payer de plus en plus !**

## **6. La «sécurité collective» de l'ONU est synonyme de moins de sécurité pour notre pays !**

L'ONU souhaite garantir une sécurité collective. Contrairement à sa déclaration d'intention de 1945, elle n'a toutefois jusqu'ici jamais mis en place sa propre puissance militaire, qui pourrait mettre ses décisions en application. Jusqu'à ce jour, l'ONU est impuissante ou doit faire appel aux forces armées de l'OTAN, et notamment à celles des USA, pour exécuter ses mandats.

**Une adhésion de la Suisse à l'ONU signifie reconnaître la prétention des USA de gouverner le monde et cela serait faire preuve d'un acte d'obéissance servile.**

De manière générale, il faut relever que le centre de puissance s'est déplacé ces dernières années du siège de l'ONU à New York vers l'administration des USA à Washington. Une telle prédominance d'un seul Etat en matière de politique de sécurité n'est pas compatible avec la prétendue sécurité «collective». Il va de soi que les USA défendent les intérêts de leur propre Etat et que ces intérêts peuvent fort bien diverger de ceux de l'ONU.

Tous les Etats, USA y compris, ont depuis toujours mené des guerres non pas pour faire triompher le droit ou pour punir des coupables, mais uniquement parce qu'ils étaient convaincus que cela était dans leur intérêt.

### **La sécurité, une tâche nationale**

L'utopie très répandue à l'ère de la «globalisation» et de ce qu'on appelle «l'ouverture», consiste à croire que la sécurité ne peut plus être assurée sur le plan national et de manière autonome, mais uniquement de manière «collective», à savoir de concert avec ONU/OTAN/USA. Cette utopie est particulièrement naïve et dangereuse pour notre petit Etat neutre, car elle nous prive de notre neutralité, qui est un instrument de sécurité qui a largement fait ses preuves. La «responsabilité collective», tant invoquée par le Conseil fédéral et de nombreux politiciens et partis politiques, n'est en réalité que la volonté de fuir ses propres responsabilités. **La neutralité perpétuelle et armée, pratiquée de manière convaincante, est la meilleure garante de sécurité pour notre pays et notre population.**

Des événements récents (attentats du 11 septembre dernier contre les USA) montrent que la «sécurité collective» de l'ONU serait pour nous un piège, même s'il est vital de prévenir et de combattre le terrorisme sur notre sol.

Un amalgame étant à tort ou à raison fait en de nombreuses parties du monde entre USA et ONU, de nous affilier totalement à cette dernière nous entraînerait dans des confrontations dépassant nos capacités de petite nation, ce qui serait contraire à nos intérêts, et même dommageable à la pérennité de notre Etat souverain.

## **7. Gaspillage d'argent pour financer l'appareil de l'ONU**

**(Le peuple est censé payer et se taire....)**

**Une adhésion à part entière de la Suisse à l'ONU entraînerait officiellement pour notre pays (selon la section de l'ONU au Département fédéral des affaires extérieures, situation 1999 et Bieler Tagblatt du 22.6.2001) des coûts annuels de quelques 75 millions de francs (75'000'000). Il faudrait y ajouter encore d'autres coûts élevés pour le tourisme confrencier supplémentaire, les voyages de parlementaires, les paiements supplémentaires aux casques bleus et à d'autres opérations de «maintien de la paix» et autres. Si la «Berne fédérale » veut nous faire croire qu'une adhésion à part entière à l'ONU est «quasiment gratuite», elle ne fait que pratiquer de la désinformation.**

**Ici aussi, la devise suivante est applicable : les citoyens ont de moins en moins voix au chapitre et doivent payer de plus en plus !**

A l'heure actuelle, la Suisse paie quelques 6 millions de francs par an au «noyau de l'ONU» à titre de ce qu'on appelle le forfait d'observateur. Les versements annuels bruts (sous-organisations y comprises) se montent à quelque 470 millions. Ce montant s'est décomposé en 1999 comme suit :

Centrale ONU  
Forfait d'observateur

en francs  
5'846'727



Opérations de maintien de la paix	10'923'830
<b>Organes subsidiaires de l'ONU, commissions et institutions</b>	203'062'908
(p.ex. Haut-Commissariat des réfugiés UNHCR, oeuvre d'aide aux enfants UNICEF, programme d'alimentation mondial WFP)	
<b>Organisations spéciales de l'ONU</b>	58'729'470
(p.ex. Organisation de culture et d'éducation de l'ONU UNESCO, Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation d'alimentation et d'agriculture de l'ONU (FAO))	
<b>Institutions de Bretton Woods</b>	190'468'604
(p.ex. Banque mondiale, Fonds monétaire international FMI)	
<b>Total</b>	<b>469'031'593</b>

En comparaison internationale, la Suisse paie à l'ONU une contribution globale par tête d'habitant qui est largement au-dessus de la moyenne.

Contrairement à l'ONU politique, pour laquelle nous devrions payer en tant que membre à part entière au moins 75 millions de francs supplémentaires par an, les sous-organisations de l'ONU, que nous soutenons généreusement, accomplissent un travail en grande partie satisfaisant.

## Les difficultés financières de l'ONU

*Selon leurs propres indications, les Nations Unies se trouvent à nouveau confrontées à des problèmes financiers, en raison des retards de paiement des cotisations, notamment de la part des USA. Le porte-parole de l'ONU, Manoel de Almeida e Silva à New York, a constaté que «les liquidités sont extrêmement précaires». Il manquera probablement à la fin au moins 125 millions de francs dans le budget annuel de l'administration de l'ONU d'un montant de quelques 1. 1 milliard de dollars (1, 8 million de francs suisses).*

*En raison du déficit, l'ONU devra se servir dans les contributions prévues pour les engagements de maintien de la paix afin que pouvoir payer les salaires de ses collaborateurs. La somme due par les USA se monte actuellement à 3,2 milliards de francs, soit un montant plus élevé que jamais auparavant. **Les USA comptent s'acquitter de cette somme en trois paiements.** Le gouvernement US souhaite que le plus grand paiement de 970 millions de francs soit versé de préférence encore avant que le président US George W. Bush ne tienne en septembre son discours devant l'ONU.*

*Selon un article publié par le journal «Washington Post», la chambre des représentants des USA a menacé de ne pas libérer cet argent. **Ce n'est que lorsque le gouvernement Bush donnera son accord à la Loi sur la protection des soldats américains que les députés comptent approuver ces paiements.** Cette législation doit protéger les soldats américains contre des poursuites pénales par la Cour internationale de justice prévue (TA, 17.8.01).*

P.S. Qui protégerait les soldats suisses contre la Cour internationale de justice ?

Nous acceptons de verser des contributions importantes au travail utile, fourni par les sous-organisations de l'ONU. Mais nous ne sommes pas prêts à gaspiller des douzaines de millions de francs supplémentaires pour financer l'appareil surdimensionné de l'ONU et les sanctions et interventions de l'ONU, qui sont souvent contestables, voire catastrophiques.

## Les finances de l'ONU, un tonneau des Danaïdes

Depuis des années, l'ONU présente un budget inchangé de 1.090 milliard de dollars. Ce montant sert toutefois uniquement à couvrir les frais d'administration de l'ONU. Il ne comprend pas les activités de l'ONU (actions de paix, tribunaux spéciaux de l'ONU, campagnes de l'ONU, etc.). Les dépenses globales représentent par conséquent des chiffres très différents, comme l'a montré en juin 2001 Joseph E. Connor, administrateur suprême des finances de l'ONU, à une délégation de parlementaires suisses :

	<u>1998</u>	<u>1999</u>	<u>2000</u>	
Administration	1090	1090	1089	en mio. de dollars
Tribunaux spéciaux	120	160	166	
Missions de paix	850	814	2154	
<b>Total</b>	<b>2060</b>	<b>2064</b>	<b>3409</b>	

Les coûts des missions de maintien de la paix, des tribunaux de l'ONU et des programmes spéciaux dans le monde entier sont appelés à augmenter massivement. Les membres de l'ONU devront payer des contributions spéciales de plus en plus élevées pour financer ces activités. Pour maintenir les frais administratifs à un niveau constant, l'ONU se sert de l'astuce suivante: le personnel dont les activités sont axées sur les actions de l'ONU est rémunéré de plus en plus par le budget spécial.

**Conclusion: en tant que membre à part entière, la Suisse serait appelée à payer des frais supplémentaires annuels qui vont augmenter massivement !**

## 8. Bilan misérable des « engagements pour la paix » de l'ONU

Dans les années 90, les activités de l'ONU politique et de ses troupes de casques bleus, composées de manière hétéroclite de soldats de tous les pays, ont été tout sauf couronnées de succès.

Avec l'aide de l'ONU, qui s'était retirée, les habitants du Timor ont été littéralement abandonnés à une mort certaine. Dans la Sierra Leone, les casques bleus prisonniers ont dû être libérés par des troupes anglaises. Au Rwanda, les casques bleus se sont retirés pour permettre une boucherie inimaginable, qui s'est prolongée pendant trois mois. Les Khmers rouges ont commis un génocide au Cambodge; les assassins courent toujours. A Kaboul, des femmes ont été lapidées et l'ONU a promptement évacué ses collaborateurs. En Yougoslavie, les Nations Unies ont contribué au soutien de la légitimité de Milosevic. La «zone de protection» de l'ONU Srebrenica fut un véritable abattoir pour la population civile.

**Bref : l'ONU était au courant, l'ONU s'est tue, l'ONU s'est tirée d'affaire. Si nous avons fait partie de cette organisation, nous serions aujourd'hui coresponsables de ces massacres !**

Les partisans d'une adhésion de la Suisse à l'ONU qualifient cette adhésion comme un acte d'avenir et prônent l'ONU comme un modèle ayant fait ses preuves pour préserver les droits de l'homme et la paix mondiale. Mais il convient de rappeler ceci: dans la grande majorité des pays membres de l'ONU, les libertés et les droits de l'homme que nous considérons comme fondamentaux pour la dignité humaine continuent à être foulés aux pieds.

On ne saurait naturellement accuser l'ONU de tous les maux de la terre, mais il ne faut pas davantage idéaliser ses activités, sans faire preuve du moindre esprit critique.

**Nous nous opposons à l'adhésion de la Suisse à l'ONU politique, car pour nos citoyennes et citoyens, la liberté, la sécurité et le droit sont mieux assurés en dehors de l'ONU.**



## 9. La tâche particulière de la Suisse neutre en dehors de l'ONU politique

La neutralité perpétuelle et armée assigne à la Suisse une tâche particulière en matière de politique extérieure : l'aide humanitaire civile, la diplomatie de paix et l'engagement constant de la Croix-Rouge et du Corps d'aide en cas de catastrophes.

Il faut en Europe et dans le monde au moins un pays souverain et neutre, non intégré dans une organisation internationale de superpuissances qui, grâce à sa stricte neutralité crédible et à son impartialité, soit tout particulièrement apte à apporter de l'aide humanitaire là où règne la misère et à proposer une politique de paix active.

**Une adhésion à l'ONU politique compromettrait et sacrifierait ces atouts particuliers de la Suisse.**

Les partisans d'une adhésion à l'ONU se lamentent du fait que la Suisse est « isolée » en dehors de l'ONU et qu'elle se trouve « mise à l'écart ». Ils affirment qu'en dehors du Vatican, la Suisse est le seul pays du monde à ne pas être membre à part entière de l'ONU.

Mis à part le fait que Taiwan n'est plus non plus membre de l'ONU (ce pays en a été exclu à la demande de la République populaire de Chine !), nous ne devons en aucun cas soumettre nos agissements en politique extérieure à la contrainte d'un groupe. Comme sur le marché libre, celui qui imite bêtement l'exemple d'autrui n'a assurément pas de succès. **C'est celui qui fait ce que les autres négligent ou ne savent pas faire qui connaît le succès.**

En n'adhérant pas à l'ONU, la Suisse peut accomplir de nouvelles tâches de grande envergure : les nombreuses guerres et conflits de l'après-guerre ont été provoquées presque exclusivement par des pays membres de l'ONU ou par des groupes ethniques de membres de l'ONU. Cette dernière était donc systématiquement impliquée dans la guerre : une majorité des membres de l'ONU se sont ligüés contre les autres membres de l'ONU.

Qui peut dans une telle situation jouer encore le rôle d'intermédiaire de manière impartiale et fiable ? Certainement un pays qui n'est pas membre de l'ONU, tel que la Suisse. C'est pourquoi notre pays a assumé au cours des décennies passées de nombreux services vis-à-vis des parties en conflit et, si elle l'avait voulu, elle aurait pu en accomplir encore davantage. Dans cet esprit, notre non-adhésion à l'ONU constitue une chance unique pour apporter notre contribution particulière à la paix et à la sécurité dans le monde.

## 10. Optons pour la voie suisse !

Emprunter la voie particulière de la Suisse libre, indépendante et neutre, pour le bien de notre pays et du monde entier: c'est cela le but d'une politique extérieure suisse bien comprise et non pas le blabla insensé autour de la «solidarité internationale» et les lamentations à propos du prétendu «isolationnisme de la Suisse», qui sont malheureusement à l'ordre du jour de la Berne fédérale.

Il est scandaleux que le Conseil fédéral ne souhaite apparemment pas proposer à la communauté internationale nos bons offices et nos atouts particuliers de petit Etat neutre: lorsque au mois d'octobre 1998, on a discuté pendant la crise au Kosovo d'un éventuel bombardement de l'ex-Yougoslavie, l'Allemagne, la Grande Bretagne, la Belgique, l'Australie, la Finlande et le Canada ont demandé à Berne si la Suisse accepterait de représenter leurs intérêts à Belgrade.

L'ancien ministre des affaires étrangères Cotti a refusé (prétendument en raison du risque encouru par les diplomates suisses à Belgrade !). Ce n'est que lorsque la France et les USA ont plus tard officiellement demandé à Berne de représenter leurs intérêts que le Conseiller fédéral a finalement accepté.

Le Conseil fédéral doit remplir les devoirs qui lui sont assignés par la Constitution fédérale (cf. page 14).

**Nous optons pour la voie particulière et réussie de la Suisse indépendante et neutre.**

**C'est pourquoi: 10 x Non à l'adhésion à l'ONU politique !**

---



## 3. L'ONU : désirs et réalité

### 3.1 L'organisation de l'appareil de l'ONU

UN Nations Unies

United Nations (UN), inofficiellement on l'appelle aussi ONU pour «Organisation des Nations Unies».

Siège (Secrétariat): U.N. Plaza, New York, NY 10017, USA; T (001) 212-9631234

Fax: -9634879, Internet: [www.un.org](http://www.un.org)

Bureau de l'UN Genève: UNOG, Palais des Nations, 8–14 Av. de la Paix, CH-1211 Genève10

T (0041) 22-9171234, Fax: -9170123; Internet: [www.unog.ch](http://www.unog.ch)

#### Fondation

Le 26. 6. 1945, la Charte des Nations Unies a été signée à San Francisco (USA) pour conclure la «Conférence des Nations Unies sur l'organisation internationale». Elle entra en vigueur au 24.10.1945.

#### Objectifs

**Les objectifs de l'ONU sont empreints d'un grand idéalisme; personne ne peut avoir des objections contre de tels objectifs.**

En vertu de l'article 1 de la Charte de l'ONU, cette organisation veut maintenir la paix et la sécurité internationales, développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux de tous ordres et encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

#### Membres

(189): Tous les Etats du monde, à l'exception de la République saharouie du Sahara (DARS), de la Suisse, de la République populaire de Chine (Taiwan) et du Vatican. La République fédérale de Yougoslavie est exclue d'une collaboration dans l'Assemblée générale et des autres institutions des Nations Unies.

#### Personnel

52200 personnes travaillent dans l'ensemble de l'ONU, organisations spéciales y comprises, dont près de 8600 au secrétariat.

#### Langues officielles et de travail

Arabe, chinois, anglais, français, russe et espagnol.

#### Budget

Budget biennal ordinaire 2000–2001: 2,536 mrd US-\$ (1998–1999: 2,533 mrd US-\$). De constants retards de paiement élevés de la part d'Etats membres entravent le travail de l'ONU. Même après une réduction de leurs dettes, les principaux débiteurs restent les USA (168 mio. US-\$ pour le budget ordinaire, 995 mio. US-\$ pour les budgets spéciaux, destinés aux mesures de paix). Ils revendiquent une croissance zéro du budget et, dans un premier temps, une réduction de leur taux de cotisation de près de 25 à 22 pour cent. Le budget axé sur les résultats, que le secrétaire général Kofi Annan (Ghana) avait déjà proposé en 1997 et dont le montant n'est plus déterminé par l'Input (personnel et autres moyens), mais par l'Output (objectifs du programme, résultats), est prévu pour la première fois pour 2002–2003.

## Les principaux organes des Nations Unies

Le système des Nations Unies est composé d'une multitude d'organisations internationales qui sont en partie juridiquement indépendantes. L'organisation-clé proprement dite dispose de cinq organes principaux, qui peuvent engager en cas de besoin des organes subsidiaires ou d'assistance (avec des sous-organes ou groupes de travail).

### 1. Assemblée générale

L'Assemblée générale de l'ONU (UNGA) est en quelque sorte le parlement des 189 Etats membres des Nations Unies. Elle est composée de délégués de tous les Etats membres et examine et approuve le budget, fixe les quotas de cotisations, décide de la composition des organes, décide avec le Conseil de sécurité de l'admission, de la suspension ou de l'exclusion d'un membre, élit les membres non permanents du Conseil de sécurité et tous les membres du Conseil économique et social, nomme, sur recommandation du Conseil de sécurité, le secrétaire général et les juges de la Cour internationale de justice, discute de tous les thèmes en rapport avec la Charte et s'exprime sous forme de décisions (ayant de facto un caractère de recommandation).

Chaque Etat membre dispose d'une voix. L'UNGA tient ses sessions ordinaires le troisième mardi de septembre. Elle compte de nombreux organes subsidiaires, organes d'assistance et commissions.

### 2. Conseil de sécurité (CSUN)

L'organe le plus important de l'ONU est le Conseil de sécurité (CSUN), qui dispose de compétences très étendues pour prévenir et résoudre les conflits.

Il est le seul organe à pouvoir prendre des décisions qui engagent tous les membres de l'ONU. Il compte 15 membres: cinq permanents, à savoir : RP Chine, France, Grande-Bretagne, Russie (depuis 1991, suite à l'effondrement de l'UDSSR) et les USA (avec un droit de veto), ainsi que dix membres qui sont élus par l'Assemblée générale pour deux ans à une majorité des deux tiers (cinq d'Afrique et d'Asie, deux d'Amérique latine, deux du groupe des Etats d'Europe occidentale et un pays de l'Europe de l'Est). D'ici à fin 2001, il s'agit des pays suivants : Argentine, Canada, Malaisie, Namibie, Pays-Bas, Bangladesh, Jamaïque, Mali, Tunisie, Ukraine. Jusqu'à présent, l'élargissement du Conseil de sécurité de 21 membres à 26 membres, dont il a été convenu en 1995, n'a pas pu être réalisé. Le Conseil de Sécurité de l'ONU peut engager des organes subsidiaires; entre autres :

#### Troupes de paix de l'ONU («Casques bleus»)

Pour les 53 mesures «de maintien ou de promotion de la paix », dont 40 ont été appliquées rien qu'entre 1988 et 1999, près de 800'000 soldats et civils en provenance de 110 Etats ont été engagés depuis 1948 dans plus de 40 zones en crise. En juin 2000, l'effectif de personnel des 14 missions de paix en cours était de 45500, dont 6800 civils. Dans la seule Sierra Leone, 12900 personnes appartenant à l'ONU étaient stationnées (dont 480 civils) et en Indonésie 9300 (dont 3800 civils). En 1998, les coûts pour ces engagements se sont situés à 1 mrd US-\$ environ, en 1999/2000, ils ont même passé à 2,4 mrd US-\$. A l'heure actuelle, il existe deux formes d'engagements de casques bleus: missions classiques avec des tâches principalement militaires et engagements combinés avec de nombreuses fonctions non militaires. Le mandat des troupes de paix est généralement prolongé semestriellement par le Conseil de sécurité.

Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, avait commandé le rapport Brahimi sur les engagements de paix de l'ONU. Ce dernier porte le nom de son rédacteur, l'ancien ministre algérien des affaires étrangères Lakhder Brahimi, et fut présenté en août 2000. Il demande notamment pour l'avenir la possibilité d'avoir recours à la force pour mettre en application les objectifs de paix («mandat robuste»).



## **Commission de surveillance, de vérification et d'inspection des Nations Unies (UNMOVIC)**

Siège: c/o United Nations, Room S-3120G, New York NY 10017, USA; (001) 212-9633022, Fax: -9633922 Internet: [www.un.org/depts/unscom](http://www.un.org/depts/unscom)

Fondée le 17.12.1999 par la résolution 1284 du Conseil de sécurité de l'ONU en tant qu'organe d'assistance. L'UNMOVIC poursuit l'activité de la Commission spéciale de l'ONU pour l'anéantissement des armes de destruction massive en Iraq. Elle est censée mettre en place un système renforcé de surveillance et vérification en cours afin de faire progresser le désarmement en Iraq.

## **Tribunal international pour les crimes de guerre au Rwanda (ICTR)**

Siège: Arusha International Conference Centre, P.O. Box 6016, Arusha, Tanzanie

T (00255) 57-4369/72, Fax: -4000 (Arusha) ou

T (001) 212-9632850, Fax: -9632848 (New York) Internet: [www.ictr.org](http://www.ictr.org)

Fondé le 18.11.1994 par le Conseil de sécurité comme organe d'assistance indépendant. Ce tribunal est compétent pour la poursuite pénale des génocides ou d'autres violations graves des droits de l'homme ayant été commis en 1994 au Rwanda ou dans les Etats voisins par des personnes originaires du Rwanda. Présidente: Navanethem Pillay (Afrique du Sud), procureur en chef: Carla Del Ponte (Suisse). Personnel: 810 collaborateurs. Budget 2000: 79,8 millions de US-\$.

## **Tribunal international pour les crimes en ex-Yougoslavie (ICTY)**

Siège: Churchillplein 1, NL-2517 JW La Haye

T (0031) 70-4 16 52 33; Fax: -416 5355

Internet: [www.un.org/icty/index.html](http://www.un.org/icty/index.html)

Fondé le 25.2.1993 par le Conseil de sécurité comme organe d'assistance indépendant. Ce tribunal est compétent pour la poursuite pénale de personnes qui violent depuis le 1.1.1991 sur le territoire de l'ex-Yougoslavie la Convention de Genève de 1949 pour la protection des personnes civiles en temps de guerre et le Traité de La Haye de 1907 ou ayant commis ou ordonné des crimes contre l'humanité et des génocides. Président: Claude Jorda (France); procureur en chef: Carla Del Ponte (Suisse). Personnel: 1011 collaborateurs. Budget 2000: 96 millions de US-\$.

## **3. Conseil économique et social (ECOSOC)**

Organe central pour les questions économiques et sociales, placé sous l'autorité de l'UNGA; pas de compétences exécutives, mais office de gestion et de coordination. L'ECOSOC est composé de 54 membres (Afrique 14, Europe occidentale et autres 13, Asie 11, Amérique latine 10 et Europe de l'Est 6, dont 18 membres sont élus chaque année par l'Assemblée générale pour une période de trois ans. Il se réunit semestriellement, et chaque Etat membre dispose d'une voix.

Tâches

Organisation ou suggestion d'enquêtes sur des **questions économiques, sociales, culturelles et humanitaires**; **recommandations aux membres et organes de l'ONU**, convocation de conférences internationales; contacts avec des organisations autonomes. L'ECOSOC dispose d'un grand nombre d'organes subsidiaires ainsi que de cinq commissions économiques régionales.

## **4. Cour internationale de Justice (CIJ)**

Siège: Peace Palace, Carnegieplein 2, NL-2517 KJ La Haye, T (00 31) 70-3022323, Fax: -3649928

Internet: [www.icj-cij.org](http://www.icj-cij.org)

Fondée en 1945, principal organe judiciaire de l'ONU, composée de 15 juges

indépendants en provenance de 15 Etats membres différents. Président: Gilbert Guillaume (France).

Budget ordinaire 1998–1999: 22 millions de US-\$.

Compétence :

La principale compétence de la CIJ s'étend aux litiges internationaux. Seuls les Etats peuvent être parties au conflit. La CIJ ne peut entrer en action que si les deux parties acceptent que le litige soit traité par la Cour internationale de Justice ; elle n'a pas de possibilité de faire appliquer ses décisions.

Activités

Le nombre des jugements rendus est dans l'ensemble plutôt faible, puisque depuis 1946, 70 jugements seulement ont été rendus ; ils n'ont pas un caractère de préjudice. En juin 2000, 23 procédures étaient en suspens. Cette cour, qui associe les ONG aux enquêtes du procureur, pourra être financée par des privés, c'est à dire par des ONG, des puissantes associations mondialistes, des entreprises pétrolières, ou encore celles de l'armement.

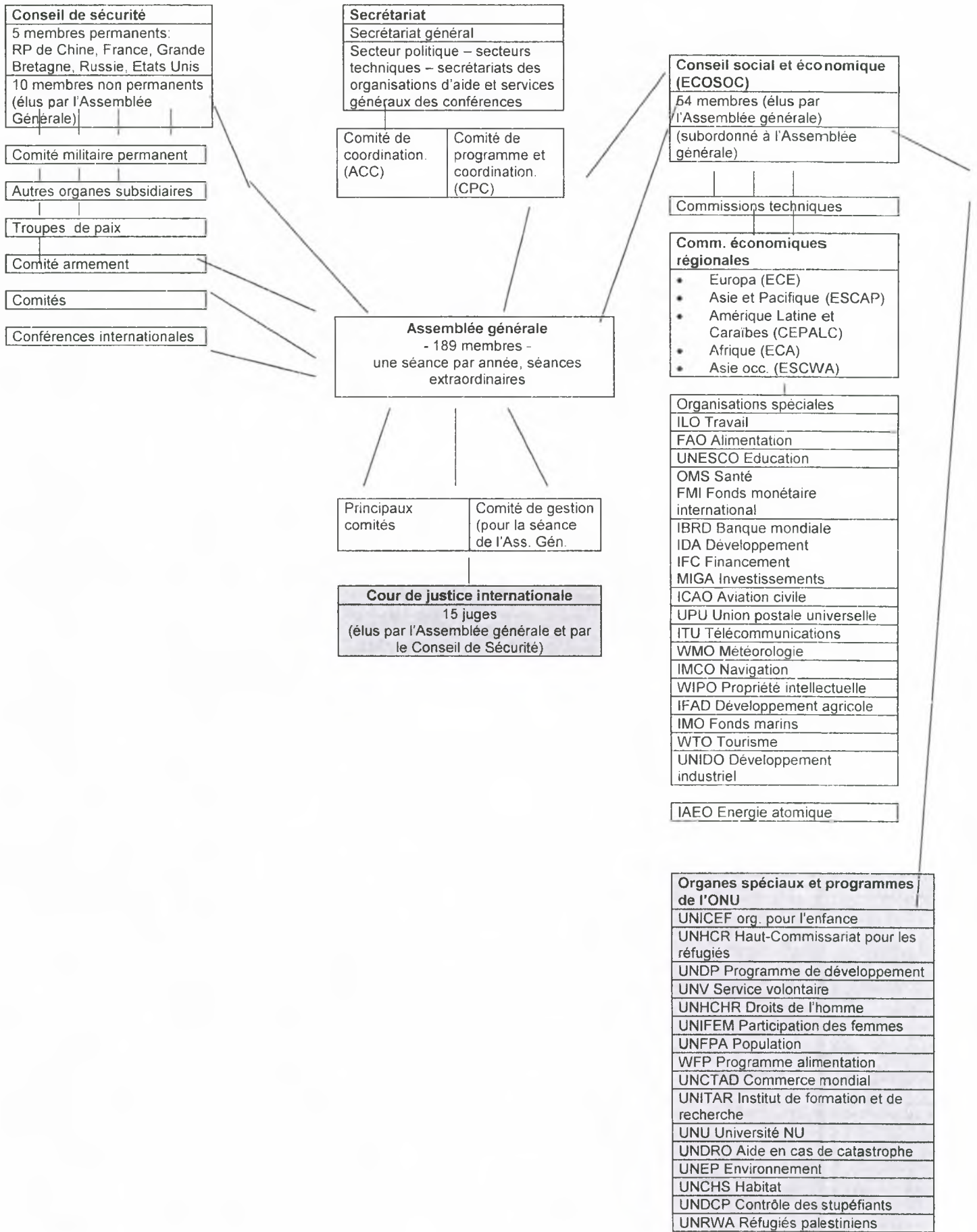
## **5. Secrétariat**

Le secrétariat avec des bureaux à New York (centrale), Genève, Vienne et Nairobi est l'organe administratif de l'ONU et occupe une position forte dans la structure de l'organisation. La direction suprême est assumée par le secrétaire général (Secretary General) qui est le fonctionnaire le plus élevé de l'administration de l'ONU. Depuis le 1.1.1997, c'est Kofi Annan (Ghana) qui occupe cette fonction.

Les tâches du secrétaire général englobent des fonctions administratives et politiques. Ces dernières se répartissent entre les tâches transmises et celles qu'on appelle originaires. Dans le premier cas, le Conseil de sécurité confie au secrétaire général la préparation et l'exécution des mesures de maintien de la paix. Une tâche originaire relève de la compétence immédiate du secrétaire général de maintenir la paix mondiale et de contribuer par conséquent à atténuer les risques qui planent sur la paix. Sur l'agenda d'Annan figure une réforme importante du financement, de l'organisation et de la structure du système de l'ONU.

Tiré de «Der Fischer Weltalmanach» (2001, p. 1003 et s.)





## 3.2 Les engagements de promotion de la paix de l'ONU au cours des dix années passées – une débâcle

Un rapport d'experts de l'ONU, appelé «**rapport Brahimi**», a enquêté sur les différents «engagements de maintien de la paix» de l'ONU au cours des dix années passées. Le résultat est atterrant: ces engagements ont échoué dans leur grande majorité.

Les experts de l'ONU et de l'OTAN revendiquent en conséquence en particulier une **doctrine robuste** également pour les «engagements de maintien de la paix», ce qui signifie que: les troupes de l'ONU doivent constamment être en mesure de mener une guerre et de vaincre l'adversaire.

De telles revendications mettent définitivement un terme à la supposition naïve qu'il puisse exister une différence entre engagements « de promotion de la paix» et engagements « établissant la paix par la force». En cas d'adhésion de la Suisse à l'ONU politique, notre pays serait appelé à participer de manière accrue à de tels engagements militaires « de promotion de la paix», placés sous mandat de l'ONU (ou de l'OSCE) et elle serait ainsi irrémédiablement entraînée dans des conflits et guerres. Cela signifierait l'abandon de la neutralité perpétuelle et armée et de la tradition de paix qui a duré près de 200 ans !

### Exemples d'engagements de l'ONU

- **Rwanda:** Parmi les pires échecs de l'ONU, il faut signaler son engagement au Rwanda déchiré par la guerre civile. Le 11 janvier 1994, le général Dallaire, qui dirigeait la troupe de l'ONU au Rwanda, demanda 5000 hommes pour sauver un millions de vies humaines. Dans un télégramme désespéré, adressé au siège principal de l'ONU à New York, il donna des indications détaillées concernant le massacre que les milices de Hutus risquaient de perpétrer sur la population Tutsi. Le service secret des US prédit lui aussi un bain de sang. L'ONU ne réagit pas à ces alarmes et elle ne permit pas aux troupes de casques bleus d'intervenir dans la guerre civile qui menaçait. Par la suite, un horrible génocide fut commis sous les yeux de l'ONU et plus de 700'000 Tutsis et membres sympathisants de la population des Hutus perdirent leur vie. Lorsque cette terreur commença, l'ONU décida de se retirer.  
Une enquête publiée en 1999 sous l'égide de l'ancien premier ministre suédois Ingvar Carlsson est arrivée à la conclusion que les Nations Unies étaient coresponsables de ce génocide cruel au Rwanda.
- **Timor oriental:** les Nations Unies firent tomber les habitants du Timor dans un piège. Elles leur proposèrent un référendum facultatif. Les habitants du Timor votèrent sous surveillance de l'ONU pour être ensuite livrés aux couteaux de la milice. Cet incident effroyable avait été prévu et même annoncé. Après la catastrophe, les casques bleus de l'ONU accoururent sur place. Trop tard pour rendre crédible la victoire du droit et de la loi. Les casques bleus ne vinrent que pour assister aux cérémonies de funérailles.
- **Somalie:** le premier engagement de l'ONU pendant la présidence de Clinton fut catastrophique et les Américains en sont encore traumatisés à l'heure actuelle. L'opération de 1992 avait pour but de sauver de la famine et de la mort plusieurs centaines de milliers de personnes, dont les soldats de milice du Somalien Farah Aidid avaient coupé l'approvisionnement en vivres. Les efforts déployés ensuite pour rétablir la paix dans le pays échouèrent lamentablement. Les troupes de l'ONU se trouvèrent coincées entre les fronts, deux hélicoptères US furent abattus, 18 soldats américains perdirent la vie et le cadavre nu d'un GI tombé fut traîné dans les rues de Mogadiscio sous les applaudissements de la foule. La nation américaine toute entière fut humiliée et Clinton se vit contraint de retirer ses troupes de Somalie.



- **Angola** : la guerre civile en Angola, une guerre Est-Ouest de substitution entre le gouvernement de gauche et les rebelles soutenus par les Américains, avait commencé déjà avant l'indépendance en 1975. De premières élections libres furent organisées en 1992 sous surveillance de l'ONU. En dépit d'un traité de paix signé en 1994, ce pays ne devait jamais connaître la paix. En début 1999, les troupes de l'ONU quittèrent le pays frustrés. Ensuite, la guerre civile éclata pour de bon.
- **Bosnie**: le 4 juin 1993, le Conseil de sécurité de l'ONU déclara par la résolution 836 que plusieurs enclaves musulmanes en Bosnie orientale, persécutées par des troupes serbes, étaient placées sous protection de l'ONU. Toutefois, les troupes de l'ONU ne furent pas en mesure d'assurer la protection de ces zones contre les Serbes. Deux ans plus tard, des troupes serbes entrèrent dans la zone de protection de Srebrenica, en dépit de la présence d'un bataillon de casques bleus hollandais, sans que les protecteurs des Nations Unies n'effectuent la moindre tentative pour les en empêcher. Sous les yeux des soldats de l'ONU, les Serbes séparèrent les hommes et adolescents massacrèrent ensuite de nombreux musulmans. La zone de protection de l'ONU de Srebrenica devint alors le théâtre d'un massacre de la population civile. En 1999, le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan dut s'excuser auprès des survivants de cet échec de la communauté internationale.
- **Kosovo**: la tentative de créer à partir du milieu de l'année 1999 de l'ordre au Kosovo par une administration de l'ONU (Unmik) et par une troupe de police internationale, et d'empêcher les actes de vengeance entre groupes ethniques ennemis, s'est elle aussi soldée par un désastre. Les indigènes ne suivent en règle générale pas les instructions données par les gardiens de l'ordre non familiarisés avec les us et coutumes locaux. Les poursuites de minorités et les assassinats continuent à être quotidiens. Les combats et attaques terroristes (des combattants de l'UCK soutenus par l'ONU) ont entre-temps débordé sur la Macédoine voisine.
- **Sierra Leone**: en 1991 déjà, une guerre civile éclata en Sierra Leone. Au cours des combats qui se sont étendus sur des années, plus de 100'000 personnes perdirent la vie. Dans un acte d'une cruauté digne du Moyen Age, les rebelles du Front révolutionnaire (RUF) brûlèrent une grande partie de la capitale et tuèrent 6000 personnes. Les enfants soldats dopés par l'alcool et les drogues massacrèrent la plupart des civils en leur coupant les bras. Après la signature d'un traité de paix en juillet 1999 entre le gouvernement de la Sierra Leone et le Front révolutionnaire uni, plus de 8700 casques bleus furent envoyés dans ce petit pays d'Afrique occidentale pour le « maintien de la paix ». En dépit de leur présence, la guerre civile éclata de nouveau en avril 2000. Les soldats de l'ONU adoptèrent un comportement en grande partie passif et se trouvèrent coincés entre les fronts. Les rebelles réussirent à neutraliser des groupements entiers de casques bleus de l'ONU et à leur voler les véhicules blindés, armes, munitions et même les uniformes. Le comble de l'humiliation fut l'incarcération et l'enlèvement de près de 500 casques bleus et l'assassinat de sept soldats kenyans de l'ONU. Les Nations Unies retirèrent ensuite précipitamment leurs troupes. Elles furent évacuées par voie aérienne à l'aide de 700 chasseurs parachutistes britanniques qui n'étaient pas placés sous commando de l'ONU. La guerre civile persiste.
- Au **Cambodge**, les Khmers rouges commirent un génocide; dix années plus tard, les assassins sont toujours confortablement assis dans leur palais de verre, sans être inquiétés. Les soldats de l'ONU importèrent ensuite dans le pays une véritable épidémie de SIDA.

Cette liste est loin d'être exhaustive.

### 3.3 L'essence de l'ONU / la nouvelle stratégie opérationnelle

«L'ONU, ce sont 180 (entre-temps 189) nations, beaucoup d'argent, une bureaucratie démesurée, du blabla consensuel et un cerveau nettement trop petit.» (André Glucksmann, philosophe français, dans «Die Zeit», 19.11.99)

Les Nations Unies doivent leur existence aux illusions que Roosevelt se faisait sur les bonnes intentions de Staline. Pendant la guerre froide, l'ONU fut certainement très utile. Elle garantissait un équilibre entre les deux superpuissances en utilisant l'une pour bloquer l'autre. Le droit de veto au Conseil de sécurité servait au maintien de cette instabilité stable. Ce nos jours, ce même droit de veto sert toutefois d'alibi aux superpuissances cyniques et il paralyse les engagements humanitaires: «A Manhattan, les feux sont au rouge, nous observons le massacre et écrivons une larme.»

(même auteur)

#### **Le sommet de l'ONU et le président de la Confédération suisse**

Les chefs d'Etat et de gouvernement de près de 150 Etats se sont rencontrés du 6 au 8 septembre 2000 au siège principal de l'ONU à New York pour le «**sommet des superlatifs du millénaire**» (Basler Zeitung, 5.9.2000).

Dans la résolution finale, on a relevé qu'au troisième millénaire, le monde est en proie à une pauvreté accablante, à des guerres civiles, à la pollution, aux maladies et à la violation des droits de l'homme. Dans cette déclaration, les chefs d'Etat s'engagent notamment à envoyer d'ici à 2015 tous les enfants à l'école, à diviser par deux le nombre des pauvres et à mettre un terme à la diffusion des maladies contagieuses, telles que le SIDA et la malaria. (C'est précisément pour de tels objectifs que la Suisse apporte une aide et un soutien précieux aux sous-organisations de l'ONU et cette participation ne compromet en rien notre politique de neutralité !)

L'ancien **Président de la Confédération Adolf Ogi** fut lui aussi autorisé à présenter vers la fin devant l'**Assemblée générale un exposé de cinq minutes**, pour lequel il récolta, selon ses propres dires, «plus d'applaudissements que Henry Kissinger».

« J'ai maintenant vu comment fonctionne le monde», s'exclama avec enthousiasme Ogi à la fin du sommet. Dans une déclaration qui fit paraître une grosse impression à l'Assemblée générale, il exprima le souhait d'insuffler vie aux résolutions prises et de mettre pour cela en place de nouvelles structures, semblables à celles du Conseil de sécurité, «mais cette fois-ci pour les problèmes de la société». Mais Ogi constata (selon le SonntagsZeitung du 10.9.2000) que les contacts (avec les grands de ce monde) noués en marge de ce sommet furent finalement les plus importants. Le président des USA Clinton lui aurait proposé: «nous pourrions faire ensemble du ski ou jouer au golf». Ogi aurait demandé au président russe Putin grâce à quel entraînement il excellait au judo. Notre président de la Confédération, profondément impressionné, devait constater: «nous avons parlé ensuite de la Suisse et de Genève et ce n'est pas tous les jours qu'une telle occasion s'offre à moi». C'est pour ces raisons, à savoir à cause de ces contacts, qu'il était à ses yeux aussi important que la Suisse devienne membre à part entière de l'ONU (SoZ, 10.9.2000).



## Nouvelle stratégie de campagnes de l'ONU ?

Dans le cadre des conflits actuels et récents où l'on a recours à la force, à savoir aux Balkans, Proche-Orient, Caucase, Rwanda, Congo et en Angola, l'ONU a été de plus en plus refoulée dans des positions marginales. Les USA étant à l'heure actuelle la seule superpuissance, ils souhaitent de moins en moins se laisser dicter par la «Communauté mondiale» ce qu'ils doivent faire lorsqu'ils défendent leurs intérêts directs.

Dans l'esprit des efforts de réforme entrepris par Kofi Annan, il semble que l'ONU soit en train de changer de priorités. L'accent n'est désormais plus placé sur la maîtrise des conflits et des crises internationaux, qui furent auparavant au centre des préoccupations de l'ONU politique et dont les opérations se sont souvent soldées par des échecs. Priorité est désormais accordée à d'autres activités non déclenchées par des conflits aigus, telles que par exemple la campagne internationale contre le SIDA. L'ONU se profile de plus en plus par de telles campagnes.

Par cette nouvelle stratégie, l'ONU tire manifestement les conséquences de son impuissance notoire dans les grands conflits internationaux. Elle ne souhaite désormais apporter constamment la preuve de son impuissance et de la sorte ruiner définitivement sa réputation.

Une deuxième raison consiste dans le fait que l'ONU cherche par cette nouvelle stratégie les moyens pour relativiser la position prédominante des superpuissance possédant le droit de Veto. Celles-ci ne voulant naturellement pas renoncer à leur prérogatives, les activités de l'ONU doivent être transférées de plus en plus vers des secteurs situés en dehors de la politique de sécurité (où le droit de Veto se fait moins sentir).

Les problèmes notoires de financement de l'ONU constituent une troisième raison de ce revirement: les Etats membres de l'ONU ne sont pas prêts à payer chaque année pour l'appareil bureaucratique à New York et à Genève plus que les 1,1 milliard de francs actuels. C'est pourquoi le secrétariat général commence à ne financer via le budget ordinaire de l'ONU que l'appareil bureaucratique. En revanche, des budgets spéciaux sont exclusivement établis pour les champs d'activités de l'ONU (Cours de justice de l'ONU, campagnes spéciales, activités de promotion de la paix) et les membres et non-membres doivent verser des contributions spéciales pour ces activités. On fait de la sorte croire au monde que les dépenses de l'ONU n'augmentent plus depuis des années.

Conséquences dangereuses: les campagnes internationales de l'ONU mettent littéralement sens dessus dessous les régimes d'Etat démocratiques. Le contrôle démocratique, qui est particulièrement bien développé dans la démocratie directe suisse, n'est pas applicable aux campagnes de l'ONU. Ces campagnes exercent sur les Etats une pression morale, alimentée par le fait que tout le monde est concerné: une fois il s'agit d'une convention sur les droits des enfants, ensuite d'une campagne anti-racisme et plus tard d'une campagne d'interdiction des armes de petit calibre, etc.

Par des telles causes, qui semblent à première vue raisonnables, on creuse la tombe des normes juridiques nationales car, avec de telles campagnes et conventions, ce qui est écrit «en petites lettres» est souvent ignoré. Le pouvoir s'éloigne de la sorte des citoyens et il est exercé par des appareils bureaucratiques en grande partie incontrôlés.

\*\*\*\*\*